

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction compétences ; service de psychologie appliquée et d'hygiène mentale de la marine.*

ARRÊTÉ N° 0-76008-2007 modifiant l'arrêté n° 0-46949-2007 du 10 septembre 2007 portant organisation du service de psychologie de la marine.

Du 18 décembre 2007

NOR D E F B 0 7 5 2 8 4 6 A

Texte modifié :

Arrêté n° 0-46949-2007 du 10 septembre 2007.

Référence de publication : BOC N°3 du 28 janvier 2008, texte 10.

L'arrêté n° 0-46949-2007 du 10 septembre 2007 est modifié comme suit :

À la fin du point IV de l'article 12, ajouter l'alinéa suivant :

« Les services de psychologie appliquée emploient également des agents civils possédant le titre de psychologue. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.